

de l'intérieur, et être envoyé dans les districts agités, pour *contre-irriter* les disciples égarés de "Swing."

**ROYAUME EN 1830.**—Cette année a été fatale pour les souverains : Trois sont morts : le roi d'Angleterre, le roi de Naples et le pape. Trois ont été chassés de leurs domaines : le roi de France, le roi de Saxe et le duc de Brunswick. La reine de Portugal s'est vu fermer l'entrée de son royaume ; le roi des Pays-Bas a perdu la moitié du sien ; et deux trônes, ceux de la Belgique et de la Grèce, sont vacants.

On peut compter, dit un journal récent d'Edimbourg, sur l'authenticité des anecdotes suivantes : Un dimanche soir, dernièrement, le duc de Bordeaux était importuné par sa sœur, qui voulait qu'il jouât avec elle à quelque petit jeu dont elle voulait s'amuser. Il s'y refusa opiniâtement ; et sa sœur, lui ayant demandé la raison de son refus, il lui répondit : " On doit respecter les usages ; l'on ne joue pas ici les dimanches." Depuis l'arrivée de la famille à Holyrood, il est arrivé qu'un jour, étant à table, l'ex-roi demanda à quelqu'un de la compagnie s'il parlait l'anglais ; sur quoi le petit duc de Bordeaux dit en riant : " Oh oui, Monsieur parle si bien l'anglais, que les Ecosais ne l'entendent pas."

*Population des principales villes d'Ecosse.*—En supposant que depuis le recensement de 1821, la population de chacune des principales villes d'Ecosse ait augmenté de quelques centaines d'individus seulement, on en compterait présentement, dans Glasgow, 150,000 ; Edimbourg, 120,000 ; Paisley, 48,000 ; Aberdeen, 42,000 ; Dundée, 31,000 ; Greenock, 22,000 ; Perth, 20,000 ; Leith 19,000 ; Dumferland, 14,000 ; Kilmarnock, 13,000 ; Inverness, 12,500 ; Falkirk, 12,000 ; Dumfries, 11,500 ; Montrose, 10,500 ; Campbelton, 10,000.

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, a présenté à la chambre des députés de France, un projet de loi pour rendre le Panthéon à sa première destination, et en faire comme ci-devant le réceptacle des cendres des citoyens illustres. D'après ce projet, les honneurs du Panthéon ne seront accordés à ceux qui les auront mérités, que dix ans après leur mort, où lorsque le jugement de leurs contemporains aura été confirmé par l'opinion d'une postérité prochaine ; mais il sera fait une exception en faveur du Général FOY, de M. MANUEL, du Duc de LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, et de M. Benjamin CONSTANT, dont les restes seront transportés dans ce magnifique sanctuaire, le 29 Juillet prochain.